

BARÈMES DE RÉMUNÉRATION

Au 01/07/22 suite à l'application de la Loi « Pouvoir d'Achat » – Revalorisation de 4 %

Bénéficiaires	Barème de rémunération mensuelle (base temps plein)	Barème de rémunération mensuelle (base temps plein) FORMATIONS HSP
Demandeurs d'emploi : <ul style="list-style-type: none"> ayant exercé une activité salariée pendant 6 mois au cours d'une période de 12 mois ou pendant 12 mois au cours d'une période de 24 mois (Type A) ; veufs(ves), divorcé(e)s, séparé(e)s ou célibataires assumant seul(e)s la charge effective et permanente d'un ou plusieurs enfants résidant en France (Type B), femmes seules en état de grossesse ayant effectué la déclaration et les examens prénataux prévus par la loi (Type C) ; mères de famille ayant eu 3 enfants au moins (Type D) ; femmes divorcées, veuves, séparées judiciairement depuis moins de 3 ans (Type E). 	<p align="center">712,40 €/mois (685€)</p>	<p align="center">884 €/mois (850€)</p>
Demandeurs d'emploi n'appartenant pas aux catégories ci-dessus et âgés de : <ul style="list-style-type: none"> De 16 à 17 ans (Type J), De 18 à 25 ans (Type K), De 26 ans ou plus (Type L) 	<p align="center">322,81 €/mois (310,39€) 520 €/mois (500€) 712,40 €/mois (685€)</p>	<p align="center">416 €/mois (400€) 520 €/mois (500€) 712,40 €/mois (685€)</p>
Travailleurs non-salariés inscrits à Pôle emploi et justifiant de plus d'un an d'activité professionnelle dans les 3 ans qui précèdent l'entrée en stage dont 6 mois consécutifs (Type M)	<p align="center">736,93 € / mois (708,59€)</p>	<p align="center">884 €/mois (850€)</p>
Travailleurs handicapés privés d'emploi : <ul style="list-style-type: none"> ayant exercé une activité pendant 6 mois au cours d'une période de 12 mois ou pendant 12 mois au cours d'une période de 24 mois (Type F) ne remplissant pas les conditions d'activité ci-dessus (Type G) jeunes handicapés à la recherche d'un premier emploi (Type H). 	<p align="center">plafond de 2009,82 €/mois (1 932,52 €) plancher de 712,40 €/mois (685€)</p> <p align="center">712,40 €/mois (685€) 712,40 €/mois (685€)</p>	<p align="center">plafond de 2009,82 €/mois (1 932,52 €) plancher de 712,40 €/mois (685€)</p> <p align="center">884 €/mois (850€) 884 €/mois (850€)</p>
Stagiaires détenus (décret n° 84-331 du 3 mai 1984 modifié par le décret n° 85-848 du 6 août 1985)	<p align="center">2,49 €/heure (inchangé)</p>	<p align="center">/</p>